



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Enfouissement-des-dechets-nucleaires-a-Bure-Une>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Enfouissement des déchets nucléaires à Bure : Une utilité publique inacceptable pour un projet dangereux !**

8 juillet 2022

Enfouissement des déchets nucléaires à Bure : Une utilité publique inacceptable pour un projet dangereux !

Communiqué commun du front Associatif et Syndical contre Cigéo : Réseau "Sortir du Nucléaire", ATTAC France, Greenpeace France, France Nature Environnement, Global Chance, Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés, Confédération Paysanne Nationale, Union syndicale Solidaires, Meuse Nature Environnement, Bure Stop 55/coordination stop Cigéo, ASODEDRA, Théâtre de l'ADN, Amis de la Terre-Poitou, ADN 26 07, Tchernoblaye, ADN34, Sortir du nucléaire Paris, Collectif Loire Vienne Zéro nucléaire (12 groupes locaux antinucléaires), SDN49, Collectif contre l'ordre atomique CCOA-ADN 75, Comité StopBure en Retz, Sortir du nucléaire Pays nantais, CSDN79

Le gouvernement vient de franchir une nouvelle étape dans sa volonté d'imposer aux populations de la Meuse/Haute-Marne l'enfouissement des déchets radioactifs les plus dangereux et à vie longue issus du fonctionnement de l'industrie nucléaire : il a déclaré l'utilité publique du projet Cigéo à Bure d'après un [décret en Conseil d'Etat en date du 7 juillet 2022](#).

La décision de l'État se situe dans la continuité du rapport des commissaires enquêteurs qui, malgré les avis négatifs et étayés de la population, de certaines collectivités locales et institutions ainsi que de nos organisations, ont rendu un avis favorable.

Parallèlement, un [décret d'Opération d'Intérêt National](#) (OIN) a été pris par la Première ministre, favorisant ainsi l'implantation de Cigéo en lui permettant de déroger à certaines règles d'urbanisme et en donnant tous les pouvoirs à l'État au détriment des collectivités locales.

Ces deux procédures, DUP et OIN, permettent à l'Andra d'acquérir la maîtrise foncière manquante, d'exproprier si besoin, et de débiter les travaux dits « préparatoires » à Cigéo. Ces derniers sont en réalité une manière déguisée d'ancrer physiquement sur le territoire un site industriel non autorisé à ce jour, et qui soulève pourtant de très lourdes interrogations en termes de sûreté. La persistance de certains risques (incendie et explosion souterraine) exige la réalisation d'expertises complémentaires qui ne seront pas disponibles avant 2026. Quels sens cela aurait-il de commencer les travaux préparatoires alors que tant de lacunes persistent et que le dossier de demande d'autorisation de création n'a même pas encore été déposé ?

Cet empressement à enfouir n'est animé que par la volonté de maintenir la filière électronucléaire alors que ses déchets s'accumulent. La poursuite du nucléaire à tout prix souhaitée par Emmanuel Macron est d'ailleurs d'autant plus insensée que Cigéo ne suffirait même pas pour accueillir les déchets de nouveaux réacteurs ou d'un parc nucléaire massivement prolongé !

L'enfouissement de déchets radioactifs, comme de déchets chimiques dans la croûte terrestre, serait une décision lourde de conséquences, tant vis-à-vis des populations environnantes que des générations futures. Ce projet constituerait ainsi un « modèle » dont la reproduction à travers le monde conduirait inévitablement à des pollutions irréversibles du sous-sol et par conséquent des eaux souterraines, comme le montrent déjà quelques expériences douloureuses (Stocamine en France, Asse en Allemagne, WIPP aux États-Unis ...).

Cette déclaration d'utilité publique relève d'un passage en force. C'est un signe de mépris des interrogations et des propositions, émanant de la société civile, qui se sont manifestées de façon constante depuis trois décennies dans les consultations et débats publics sur la gestion des matières et déchets radioactifs comme dans les manifestations, pétitions et demandes de référendum sans jamais obtenir de prise en compte satisfaisante.

Nos organisations intenteront prochainement des actions juridiques à l'encontre de ces décrets (DUP et OIN) afin de faire reconnaître qu'il ne doit pas être permis de débiter quelques travaux que ce soit en vue de ce projet. Au contraire, celui-ci doit être remis en cause car il est impératif de permettre à la recherche de se poursuivre.

Elles encouragent l'ensemble de la société civile à manifester son opposition à ce projet dangereux, immoral et ruineux.

Mobilisons-nous contre Cigéo !

Pour en savoir plus consultez [le communiqué de presse de la coordination Stop-Cigéo](#)

Contacts presse :

Réseau Sortir du Nucléaire - Joël Domenjoud : 07 85 85 42 94

France Nature Environnement - Maxime PAQUIN, chargé de mission : 07 57 46 79 82

Meuse Nature Environnement Jean-Marie HANOTEL, Président : 06 30 46 80 93

Greenpeace France - Pauline Boyer 06 24 71 81 02

Confédération Paysanne Nationale cnugues@confederationpaysanne.fr

Collectif Loire Vienne Zéro nucléaire (12 groupes locaux antinucléaires) Catherine Fumé 06 62 84 13 88

Collectif contre l'ordre atomique : CCOA-ADN 75 Anne-Marie Bonnisseau 06 14 33 66 30

Union syndicale Solidaires - Simon Duteil co délégué général 06 71 61 77 15

CSDN79 - Benoît de Cornulier 06 69 63 24 82